

## Demande de réservation de salle municipale et/ou de matériel

Celle-ci doit être déposée 15 jours avant la date de réservation sous risque de ne pas pouvoir être satisfaite

**Attention, cette demande ne vaut en aucun cas acceptation. L'accord est donné par l'élu en charge de la gestion des salles municipales, il est considéré comme définitif uniquement à la signature de la convention de prêt.**

**La Ville du Croisic est toujours prioritaire dans l'attribution d'une salle.**

### MERCI DE REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Date de la demande : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Mail (en majuscule) : .....

Adresse : .....

Titre : ..... Agissant au nom de : .....

Si association, n° déclaration en préfecture : ..... Siège social : .....

Sollicite la mise à disposition de :

Salle Jeanne d'Arc  Avec gradins  Sans gradin

Salle des fêtes

Ancienne Criée

Maison des associations, salle du 2<sup>e</sup> étage

Espace associatif

Matériel

À la date du : ..... Horaires de la manifestation : de ..... h ..... À ..... h .....

Motif (obligatoire) : ..... Droits d'entrée : oui  non

Estimation nombre de personnes prévues (obligatoire) : .....

Les clés des bâtiments sont à retirer et à restituer du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, le vendredi avant 16h00 à la direction de la Culture, de la Communication et de la Vie associative, hôtel de ville du Croisic.

### TABLES ET CHAISES

La salle des fêtes, la salle Jeanne d'Arc, l'Espace associatif, la maison des associations sont équipées de tables et de chaises. Celles-ci ne sont pas facturées dans le prix de la location. En revanche, leurs installations et rangements sont du ressort de l'utilisateur.

L'Ancienne Criée est réservée nue. Les tables et chaises sont facturées et installées par le service Logistique.

### DEMANDE DE MATERIEL (EN FONCTION DES DISPONIBILITES)

	Chaises	Tables	Chevalets	Barnums	Barrières	Bancs	Panneaux	Grilles	Podium	Pavillons	Sono*	Projecteur + écran*
Quantité												
Cocher												

\*uniquement pour les associations domiciliées sur la commune.

### RESERVE A L'ADMINISTRATION

Selon la délibération de l'année en cours d'utilisation des salles municipales et de location de matériel.

Pas de prêt de matériel aux particuliers du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

À titre gratuit

À titre onéreux

Location de la salle + Location de matériel + Chauffage

**MONTANT TOTAL\***

.....

\*Le règlement est fait à la signature de la convention.

Le Croisic, le

Le Maire ou son représentant



Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Madame le Maire

Hôtel de ville du Croisic - BP 30 - 5, rue Jules-Ferry – 44 490 Le Croisic - Tél. 02 28 56 78 50

[mairieducroisic@lecroisic.fr](mailto:mairieducroisic@lecroisic.fr) - [www.lecroisic.fr](http://www.lecroisic.fr)